

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Septembre 2019

Présents : Mrs DUVAL, Mr LALISOU, Mme STUHLER, Mr BESSE, Mmes TABOURET, FEYDI, LACROIX, BAKKER-SMITH et MAURANGE

Représentés : Mr JOUSSELY et Mme PARTONNAUD

Absents : Mr MASSIAS et Mme DELPECH

Convocation : le 04 septembre 2019

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur Pierre DUVAL informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un tract en mairie relatant une présentation faite lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin dernier sur les éoliennes (projet sur les communes de Saint Saud et Champs Romain) ; le Conseil Municipal apporte un démenti formel à ce tract et précise qu'aucun contact n'a été pris avec un aménageur à ce propos.

Ceci exposé, la séance a été ouverte à 20h30

Retrait de la délibération du 30 juin 2019 prévoyant une consultation locale sur le projet éolien de Queue d'Ane

Pour satisfaire à la déclaration d'illégalité constatée par la Sous- Préfecture de NONTRON (la consultation des électeurs ne peut avoir lieu que sur des affaires relevant de la compétence de la commune ; or, les projets d'implantation d'éoliennes relèvent de la compétence de l'Etat), la délibération du 30 juin 2019 est purement et simplement retirée.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions 2019

Le Conseil Municipal clôture l'attribution des subventions aux associations par le versement d'une somme aux mille pattes (parents d'élèves) et à l'association des anciens combattants.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Voyage scolaire 2019/2020

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention pour chaque enfant de la commune dans le cadre d'un voyage scolaire à hauteur de 25% avec un maximum de 75 euros.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions modificatives du budget

Le conseil municipal décide de procéder à diverses opérations comptables modificatives concernant l'adressage et le marché de voirie.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Prix de la cantine 2019/2020

Le Conseil municipal constatant l'absence d'augmentation depuis plusieurs années du prix de la cantine et l'augmentation du prix des matières premières, fixe un nouveau tarif pour cette année scolaire de 2,40 euros par enfant et 4,50 euros par adulte.

Le Conseil Municipal approuve :
Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2
Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds d'équipement des communes pour la couverture des fonds baptismaux de l'église, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve :
Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2
Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2018 du SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport en mairie et rappelle qu'il est à la disposition de tous les usagers.

Le Conseil Municipal approuve :
Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2
Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Motion relative à la restructuration du réseau des trésoreries locales

Le Conseil Municipal réaffirme sa conception du service public et affirme son soutien et sa confiance aux agents concernés, et demande à l'Etat de renoncer à ce nouveau recul du service public en milieu rural.

Le Conseil Municipal approuve :
Présents : 9 Représentés : 2 Absents : 2
Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'obligation de nommer un référent pour l'Ambroisie
- De l'ouverture de l'enquête publique sur le projet éolien de Queue d'Ane par arrêté préfectoral du 28 août 2019.

L'enquête ouvrira le 7 octobre 2019 et se clôturera le 15 novembre 2019 et sera effectuée sur les communes de MIALET, SAINT JORY DE CHALAIS et SAINT SAUD LACOUSSIERE.

L'information de la population devra être la plus large possible (affichage à la mairie, sur les panneaux et dans les commerces, insertion sur le site internet de la mairie, distribution dans les boîtes aux lettres, etc...) pour que chaque administré puisse émettre ses observations.

Les dates et heures de la présence des enquêteurs à la mairie de SAINT SAUD sont les suivantes :

Le 7 octobre 2019 de 9h à 12h

Le 18 octobre de 14h à 17h

Le 29 octobre de 14h à 17h

Le 8 novembre de 14h à 17h

Le 15 novembre de 14h à 17h

- Des modifications dans les horaires de travail des secrétaires de mairie à partir du 16 novembre 2019 n'impactant pas le public.
- Du retard dans le versement des subventions (programme Leader, etc ...)
- De l'attente de la réception du foyer rural et du travail du géomètre concernant le cimetière
- De la présence de l'association « Le Pied à l'Etrier » pour le nettoyage du cimetière prochainement
- De l'arrivée d'une nouvelle enseignante à l'occasion de la rentrée, Marie Champagne pour s'occuper de la classe des petite et moyenne sections, quant à Justine Jamet (grande section-CP), elle reprend la direction. Il va falloir rencontrer les maires du RPI pour discuter de l'avenir
- Du projet à mettre en place sur le trou de Philippou
- De la prochaine apposition de la plaque commémorative de Monsieur Georges ROCAL « Juste parmi les nations »
- Du bilan touristique de l'année 2019 et des manifestations estivales
- De la prochaine réunion de la commission habitat (lundi 16 septembre)
- De l'arrivée d'un poissonnier au marché hebdomadaire du vendredi qui sera présent tous les 15 jours à partir du 20 septembre prochain.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15